



**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Procurations : 02

Convocation :

28 Août 2026

Délibération Numéro

2026.03.09.05

Objet :

**SECURITE – FOURNITURE
INSTALLATION, POSE ET
MAINTENANCE DES
SYSTEMES DE
VIDEOPROTECTION
GROUPEMENT DE
COMMANDE AVEC CAUX
AGGLO**

**INTENTION D'ADHESION AU
PROJET DE CONVENTION
CONSTITUTIVE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260903-2026030905-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/09/2026
Publication : 08/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



2026.116

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 Septembre 2026**

Le 03 Septembre deux mil vingt-six dans la salle de la Mairie de Beuzeville-La-Grenier, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire de la commune

Date de convocation du conseil municipal : 28 Août 2026

Membres présents :

M. AUBER François, M. PAUMELLE Patrice, Mme MAILLARD Martine, Mme COLOMBEL Véronique, Mme GEHAN Danielle, Mme LEMARCIS Sandrine, M. COURSEAUX Pierrick, Mme DESMOULINS Anne-Sophie, M. LE CORRE Gérald, M. FRIBOULET Damien, M. LEBAILLIF Anthony

Absents excusés :

M. LE DUEY Régis a donné procuration à M. AUBER François
Mme LEFEBVRE Angélique a donné procuration à M. COURSEAUX Pierrick
Mme MICHONNET Pascale, M. HAMEL Ludovic

Secrétaire de séance :

Le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Martine MAILLARD est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, secrétaire générale de Mairie
Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

EXPOSE

Dans le cadre du portage intercommunal en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, Caux Seine agglo accompagne les communes de son territoire dans la mise en place, le déploiement et la supervision des dispositifs de vidéoprotection.

Afin d'assurer la continuité et la pérennité de ce dispositif, Caux Seine agglo envisage la constitution d'un groupement de commandes pour permettre aux communes intéressées de mutualiser leurs besoins, de bénéficier d'une procédure coordonnée et de rechercher des conditions techniques et financières optimisées.

À ce stade, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le principe d'une participation de la commune au projet de groupement de commandes, préalablement à l'approbation de la convention constitutive par le Conseil communautaire de Caux Seine agglo.

L'adhésion définitive de la commune à la convention constitutive du groupement de commandes fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil municipal, après approbation de ladite convention par le Conseil communautaire de Caux Seine agglo.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 relatifs aux groupements de commandes ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture, l'installation, la pose et la maintenance de systèmes de vidéoprotection ;



**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Procurations : 02

Convocation :

28 Août 2026

Délibération Numéro

2026.03.09.05

Objet :

**SECURITE – FOURNITURE
INSTALLATION, POSE ET
MAINTENANCE DES
SYSTEMES DE
VIDEOPROTECTION
GROUPEMENT DE
COMMANDE AVEC CAUX
AGGLO**

**INTENTION D'ADHESION AU
PROJET DE CONVENTION**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur **CONSTITUTIVE**

076-217600907-20260903-2026030905-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/09/2026
Publication : 08/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Considérant l'intérêt pour la commune de participer à une démarche mutualisée en matière de vidéoprotection ;

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité des voix (13 voix pour)

- d'acter l'intention de la commune de participer au projet de groupement de commandes porté par Caux Seine agglo pour la fourniture, l'installation, la pose et la maintenance de systèmes de vidéoprotection ;
- de préciser que l'adhésion définitive de la commune fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil municipal, après approbation de la convention par le Conseil communautaire de Caux Seine agglo ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à transmettre cette intention d'adhésion à Caux Seine agglo.

Pour extrait conforme au registre,

Fait et délibéré en séance le 03 Septembre 2026

Le Maire

François AUBER



La Secrétaire de séance

Martine MAILLARD